

COMMUNE DE SAINT - MARCEL (SAVOIE)

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2008

Membres présents : Jean-Pierre MIRANDE – Daniel CHARRIERE – Bernard GOMBERT – Daniel VERNERT - Nouare KISMOUNE – Aurélie GUILLOT – Philippe CALDERINI – Jean Claude DESCHAMPS – Patricia SUINO – Florence DUSSEZ - Jacky ALLEMOZ – Pierre Vincent VIBERT.

Absents excusés : Isabelle BOULANGER – Danièle GOMBERT – Sébastien SAVOV

(M. Sébastien SAVOV donne pouvoir à M. Pierre-Vincent VIBERT)

Madame Patricia SUINO a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier Conseil Municipal en date du 11 avril 2008. Il convient d'ajouter le nom de Madame Ginette DEBORTOLI en qualité de membre extérieur de la Commission JEUNESSE ; Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil, une décision modificative concernant l'éclairage de l'église de Saint-Marcel. En effet, il a été omis de prendre en compte des travaux pour un montant de 10.600 €. Le Maire précise que l'opération n'a pas été inscrite au Budget 2008 et qu'il conviendra de prévoir une régularisation budgétaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

LE CONSEIL ACCEPTE À L'UNANIMITE DE PREVOIR LA REGULARISATION BUDGETAIRE CONCERNANT L'ECLAIRAGE DE L'EGLISE DE SAINT MARCEL POUR UN MONTANT DE 10.600 €

I VOTE DES SUBVENTIONS 2008

Le Maire rappelle au Conseil l'enveloppe globale réservée au Budget Primitif Communal 2008 d'un montant de 30.000 € pour l'attribution de subventions aux associations.

Il reprend l'ensemble des demandes formulées pour cette nouvelle année et demande au Conseil de se prononcer pour chacune d'entre elles.

LE CONSEIL après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré

➤ **DECIDE D'ATTRIBUER A L'UNANIMITE LES SUBVENTIONS SUIVANTES**

N° ordre	DESIGNATION ASSOCIATIONS	VOTE 2007	VOTE 2008
1	A.S.T. section FOOT POMBLIERE	500	500
2	ACCA CHASSEURS	900	1.000 + 200
3	ADMR	300	300
4	AFP MONTFORT	150	150
5	AFP MONTMAGNY	150	150
6	ALZHEIMER SAVOIE	150	150
7	AMICALE SAINT MARCEL	460	460
8	AMICALE SAPEURS POMPIERS ST MARCEL	300	300
9	ANACR	150	150
10	ARC EN CIEL	0	150
11	ARCHERS MOUTIERAINS	0	150
12	ANCIENS COMBATTANTS ST MARCEL	1.050	1.200
13	ASS. CONTRE LES MYOPATHIES	150	150
14	ASS. HANDI VIE TARENTOISE	450	450
15	ASS. JEUNES S-POMPIERS MOUTIERS	0	300
16	ASS. LES COLCHIQUES	1.200	1.200
17	BOULE FRANCHE POMBLIERE	1.200	1.200
18	CLUB BADMINTON	450	450
19	COLLEGE JEAN ROSTAND	0	En attente du nb élèves concernés
20	COMICE AGRICOLE	150	150
21	CROIX ROUGE FRANCAISE	150	150
22	GIDA MOUTIERS BOZEL	150	150
23	HANDI SPORT DE SAVOIE	150	150
24	HARMONIE DE MOUTIERS	500	500
25	LA LIGUE CONTRE LE CANCER	150	150
26	LES AMIS DE MONTMAGNY	0	300
	LES AMIS DES CORDELIERS	150	150
27	M.V.O.	750	900
28	NOTRE FOYER SALINS	150	150
29	RESTOS DU CŒUR MOUTIERS	200	500
30	SOU DES ECOLES POMBLIERE	6.000	6.000
31	SOUVENIR FRANÇAIS	50	50
32	TENNIS CLUB MOUTIERS	150	150
33	USEP POMBLIERE	300	300
34	USEP VALLEE DES DEFIS	150	150
			18.510

II. EMPLOI DES JEUNES POUR L'ETE 2008

Le Maire rappelle au Conseil les précédentes expériences d'embauche de jeunes de la commune pendant la période des vacances scolaires d'été afin d'aider les agents techniques communaux. La période d'embauche s'étend sur les mois de juin, juillet et août 2008 par périodes qui pourront varier en fonction du nombre de candidatures. Les candidats retenus travailleront 5 jours par semaine pour un temps de travail hebdomadaire n'excédant pas 35 H.

LE CONSEIL après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,
APPROUVE A L'UNANIMITE L'EMBAUCHE DE JEUNES DE LA COMMUNE POUR L'ETE 2008.

III. MODIFICATION DU PRIX DU TICKET-REPAS POUR L'ANNEE 2008-2009

Le Maire rappelle au Conseil les modifications de fixation des prix des repas et leur libération par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 et circulaire préfectorale du 11 juillet 2006. Il rend compte d'un courrier du Comité d'Entreprise de MSSA qui l'informe d'une augmentation des tarifs des repas pris à la cantine pour les enfants scolarisés à compter du 1^{er} mai 2008. Il informe par ailleurs les membres du Conseil que la gestion de la cantine et du personnel a été cédée à une entreprise extérieure

LE CONSEIL ACCEPTE A L'UNANIMITE d'appliquer une hausse sur le ticket repas qui était jusqu'à ce jour de 3 € 75.

le nouveau tarif, **à compter du 1^{er} septembre 2008** sera le suivant : **3 € 95**

La participation communale à partir du 1^{er} septembre 2008 sera désormais de :

- Prix du repas des enfants extérieurs à MSSA 6 € 68
- Participation des parents 3 € 95
- Différence prise en charge par la Commune 2 € 73
- Prix du repas des enfants du personnel MSSA 3 € 95
- Participation des parents 3 € 95

IV. AIDE COMMUNALE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES

Le Maire rappelle au Conseil les précédents programmes d'aides financières accordées à des particuliers pour des travaux de ravalement de façades, dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, en collaboration avec le CAL-PACT. Le programme établi dans le cadre du CAL-PACT étant arrivé à échéance, la Commune a néanmoins souhaité proroger l'expérience en accordant à nouveau des aides financières aux propriétaires de bâtiments d'habitation anciens sur Saint-Marcel. De nouvelles demandes ont été formulées pour 2008, le Maire demande donc au Conseil de se prononcer sur les conditions d'octroi de ces subventions.

LE CONSEIL ACCEPTE PAR 11 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (MME DUSSEZ et M. CALDERINI qui seront certainement concernés par l'opération) **DE RECONDUIRE** ce programme d'aides financières au bénéfice de particuliers pour le ravalement de façades aux conditions suivantes :

- Dépôt d'une Déclaration Préalable détaillée, en Mairie, accompagnée de devis
- Taux de participation communale 25 % du total des travaux éligibles
- Plafonnement de la surface concernée par les projets 500 m²/propriétaire
- Plafonnement du coût de la dépense du projet 76 € 22/m²
- Paiement de la subvention sur présentation par les propriétaires des factures acquittées

V. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EGLISE DE SAINT-MARCEL

Le Maire évoque un courrier du Conseil Général récapitulant les priorités évoquées pour la poursuite du chantier de réhabilitation de l'église de Saint-Marcel et de son mobilier qui tiennent compte des dernières protections soit au titre des Monuments Historiques, soit au titre du Répertoire Départemental prises lors de la Commission Départementale des objets mobiliers du 19 décembre 2007. Une déclaration préalable de travaux sera adressée au Conseil Général portant sur la restauration du retable du maître-autel et de deux autres tableaux.

LE CONSEIL AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux auprès du Conseil Général et approuve les devis de restauration qui seront inscrits au Budget 2009. Les travaux seront effectivement réalisés en 2009 mais les demandes de subventions les plus élevées possibles devront être demandées dès cette année auprès de l'Etat pour le retable et auprès du Conseil Général pour les tableaux.

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil de la nécessité d'acquérir une vitrine-forte pour présenter, en alternance, de petits objets précieux d'orfèvrerie (calices, ciboires...) ainsi que des statuettes et reliquaires inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ou portés au Répertoire Départemental.

LE CONSEIL ACCEPTE A L'UNANIMITE de prévoir l'acquisition d'une vitrine-forte afin de mettre en sécurité les objets précieux contenus dans l'église de Saint-Marcel

VI TRAITEMENT PAR UV DES RESEAUX D'EAU POTABLE

La Commune de Saint-Marcel s'est engagée dans une démarche visant à une amélioration de la qualité des eaux distribuées. En effet, après s'être attachée à résoudre les problèmes de qualité rencontrés d'un point de vue physicochimique (abandon de captage, dilution...), la commune souhaite à présent s'affranchir d'occasionnelles pollutions bactériologiques. Dans ce but, elle souhaite installer deux dispositifs de traitement UV pour répondre aux problèmes de qualité d'eau rencontrés. Des demandes de subventions vont être soumises à l'Agence de l'Eau par le biais du Conseil Général. Cependant, les travaux concernant le réservoir du Bochet ne seront pas subventionnables du fait qu'ils ont été déjà réalisés.

LE CONSEIL ACCEPTE A L'UNANIMITE de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, représentant 30 % du montant total prévu, les travaux de réfection ayant déjà été réalisés. La somme de 25.600 € est portée au Budget 2008 pour financer cette opération

VII AMENAGEMENT DU RESERVOIR D'EAU DE MONTFORT : PISTE D'ACCES ET TELEGESTION. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire informe le Conseil de la nécessité d'aménager d'une part le Réservoir de Montfort en créant une piste d'accès carrossable et en installant une télégestion. D'autre part, il explique qu'il a été souvent sollicité pour des problèmes de sécurité engendrés par les manœuvres délicates effectuées par les voitures garées devant l'auberge. Une aire de retournement s'avère nécessaire pour faciliter ces manœuvres.

LE CONSEIL ACCEPTE À L'UNANIMITE de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet SITES pour la création d'une piste carrossable menant au Réservoir de Montfort, la mise en place d'une télégestion et la création d'une aire de retournement devant l'Auberge de Montfort. La somme de 7.000 € sera portée au Budget 2008. Ce dossier fera l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Général.

VIII MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle la mise en place depuis de nombreuses années du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable sur la commune. Suite à de nouvelles réalisations comme les captages, le maillage..., la Commune a décidé de demander en 2006 une mise à jour au Cabinet SCERCL pour un montant de 31.066 €. Des subventions seront demandées au Conseil Général ainsi qu'à l'Agence de l'Eau.

LE CONSEIL ACCEPTE A L'UNANIMITE de demander les subventions les plus élevées possibles à ces deux organismes.

IX SECURISATION DE LA ROUTE DE MONTFORT – DEMANDE DE SUBVENTION

Une première étude portant sur la sécurisation de la route de Montfort a été menée dès 2002 par le service R.T.M. Celle-ci s'est achevée en 2006.

En 2007 le Conseil a souhaité demander un complément d'étude au service R.T.M. concernant la pose de filets protecteurs, la mise en place de glissières de sécurité et l'aménagement de refuges. En 2008 la pose de filets protecteurs sera reconduite et des voiles géotextiles seront posés afin de traiter l'érosion des talus.

LE CONSEIL ACCEPTE A L'UNANIMITE de demander une subvention pour le financement de ces derniers aménagements.

X SECURISATION DES ARRETS DE BUS SCOLAIRES DE LA MAILLE ET DE LA BISE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle la nécessité d'aménager certains arrêts de bus scolaires qui présentaient des dangers potentiels tant pour les enfants que pour le personnel chargé de les encadrer. En effet, leurs situations dans des courbes présentaient des défauts de visibilité importants pouvant engendrer des accidents. Des travaux de sécurisation ont été déjà réalisés en 2007 à La Bise et d'autres ont été inscrits au Budget 2008 (La Maille) pour une somme totale de 25.000 €. Une dérogation sera demandée au Conseil Général pour réaliser ces travaux avant la mise en place du dossier de subvention.

LE CONSEIL ACCEPTE A L'UNANIMITE de demander une dérogation afin d'entreprendre les derniers travaux de sécurisation à l'arrêt de bus de la Maille sans attendre la décision du Conseil Général en matière de subvention.

XI LANCEMENT D'UN AVANT-PROJET SIMPLIFIE POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING COUVERT A MONTMAGNY

Dans la continuité du futur aménagement du lotissement de Montmagny, la reprise du réseau d'eau potable et de la mise en place d'une station d'épuration, le Maire demande au Conseil d'envisager la réhabilitation de la place haute du village en recouvrant les six places de parking et le bassin déjà existants. Pour réaliser cette couverture, le Maire demande que soit missionné le Cabinet BOCH afin de déposer un permis de construire. L'idée de l'avant-projet simplifié est abandonnée pour permettre la réalisation des travaux avant l'hiver 2008.

LE CONSEIL ACCEPTE À L'UNANIMITE que soit créée avant la fin de l'année 2008 une couverture recouvrant les six places de parking et le bassin déjà existants sur la place haute du village de Montmagny et **DECIDE** de confier au Cabinet d'architecture BOCH situé à Aime, le soin de déposer le permis de construire s'y rapportant

XII AMENAGEMENT DU ROND-POINT DE LA SAULCETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une restructuration du rond-point de la Saulcette est à l'étude afin de le sécuriser. En effet, les aménagements existants ne sont plus adaptés et contraignent les véhicules privés ou scolaires à stationner dans le rond-point même ce qui représente un danger potentiel important. Il est donc nécessaire de réaménager le site afin notamment de recentrer tous les services à la population comme le chalet abri-poubelles, l'abribus et le panneau d'information. Un avant-projet sommaire a déjà été établi mais il doit être revu afin d'intégrer toutes ces nouvelles contraintes.

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE DE CONFIER la réalisation de l'Avant-Projet Sommaire au Cabinet SITES pour réaliser une nouvelle étude prenant en compte les nouveaux impératifs

XIII CREATION DE CINQ GARAGES A SAINT MARCEL

Devant une demande importante d'emplacements protégés pour véhicules et du manque de stationnement de ce type sur Saint-Marcel, la commune a souhaité la construction de garages au lieu-dit « La Poya ». Les travaux devront comporter un terrassement ainsi que la construction de 5 garages pour un montant de 81.638 € 05 H.T.

LE CONSEIL ACCEPTE A L'UNANIMITE DE MISSIONNER le Cabinet BOCH, architecte à Aime, pour instruire le permis de construire des 5 garages.

QUESTIONS DIVERSES

➤ PARTICIPATION COMMUNALE AU TARIF DES SEJOURS AU CENTRE AERE REGAIN – ETE 2008

Monsieur le Maire étant membre de l'Association du Centre Aéré du REGAIN, sort de la réunion et laisse le Conseil délibérer sur le sujet.

Il est rappelé à l'Assemblée, les diverses actions à caractère social, engagées depuis 2001 par la Municipalité, dans le cadre de l'organisation des loisirs d'été des jeunes résidant à Saint-Marcel. On note que le Centre Aéré REGAIN représente une structure intéressante pour les jeunes enfants, mais que les tarifs appliqués par séjour, restent onéreux pour une famille composée de plusieurs enfants.

Il est donc proposé au Conseil d'aider les familles intéressées, en reconduisant pour 2008, l'aide financière accordée par la Commune, par séjour et par enfant, permettant ainsi de diminuer le coût restant à la charge des parents.

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE DE RECONDUIRE pour 2008, le principe de participation communale au coût des séjours du centre aéré du REGAIN, diminuant ainsi le tarif de base de ces séjours pour les familles résidant sur la commune. Cette participation, à caractère social, sera de 30€/séjour d'une semaine/enfant

➤ PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DU DEFICIT 2007 – CENTRE AERE REGAIN

Monsieur le Maire, représentant la Commune auprès des instances administratives du centre aéré du REGAIN, sort de la réunion et laisse le Conseil délibérer sur le sujet.

Lecture est faite d'un courrier du centre aéré, précisant le montant de la participation communale de Saint-Marcel, nécessaire au financement du déficit de cet organisme au titre de l'exercice 2007, pour une somme de 1.010 € 49.

A ce déficit il convient d'ajouter une autre participation, d'un montant estimé à 200 € correspondant au remboursement des frais de transport qui sera assuré par le centre aéré en 2008 pour les enfants de la commune de Saint-Marcel. Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le montant de la subvention à attribuer définitivement à REGAIN, en 2008.

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE D'ATTRIBUER en 2008, une subvention d'un montant de 1.210 € au centre aéré du REGAIN. Cette subvention viendra compenser le déficit du centre constaté au titre de l'année 2007 pour un montant de 1.010 € 49 (part revenant à Saint-Marcel) et permettant également de rembourser les frais de transport des enfants de la commune de Saint-Marcel au centre durant l'été 2008.

➤ Le Maire a été saisi de plusieurs demandes d'administrés pour installer des poubelles dans différents endroits de la commune, tels le stade, les abords du gymnase, les abris-bus, le lac... Egalement, il soumet au Conseil, des demandes de personnes âgées qui souhaitent que des bancs soient mis en place à mi-parcours de la descente reliant les immeubles de la Saulcette au rond-point en contrebas.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE ACCEPTE que ces aménagements soient réalisés dès que possible.

FIN DE SEANCE : 23 H 00